



Repérage du nouveau-né à risque de maltraitance Plan de services préventifs et intensifs en période prénatale

Pour les équipes des Unités mère-enfant, de la Maison des naissances Mimosa, des équipes en périnatalité et des équipes de pédiatrie

QUELQUES INDICATEURS POUR LESQUELS JE DEVRAIS M'INQUIÉTER 	INDICATEURS POUVANT ÊTRE DÉCELÉS LORS DU SÉJOUR HOSPITALIER/MAISON DES NAISSANCES
<ul style="list-style-type: none">▪ Instabilité domiciliaire : sans adresse ou domicile fixe, provenance d'une autre région▪ Absence de déclaration de grossesse▪ Absence de suivi de grossesse (médical, sage-femme, infirmière praticienne spécialisée)▪ Clientèle vulnérable :<ul style="list-style-type: none">• Précarité économique et sociale (ex. : jeunes parents, absence de réseau de soutien)• Conflit de couple• Apparence de violence conjugale (violence physique ou psychologie, présence de contrôle)• Consommation d'alcool ou de drogue des parents• Problème de santé mentale• Déficience intellectuelle• Immigration récente• Allophone (en francisation ou non débuté)▪ Toute crainte de comportements violents des parents : signe d'impatience, d'agressivité, gestes brusques▪ Hygiène problématique sévère chez les parents▪ Intervention du DPJ (antérieure ou actuelle) : placement, adoption, tutelle, présence d'un autre enfant▪ État de l'habitation : insalubrité, encombrement problématique▪ Réseau familial et/ou social absent ou limité▪ Refus de services de santé ou de services sociaux requis	<ul style="list-style-type: none">▪ Absence ou présence limitée au chevet de l'enfant▪ Non-intégration des apprentissages en lien avec l'arrivée du nouveau-né ou compétences parentales absentes ou limitées▪ Lien d'attachement parents/bébé : parent distant, ne prend pas le bébé, etc.▪ Absence de soins donnés par les parents : ne se lève pas, ne donne pas les soins de base, ne donne pas les biberons, ne décrypte pas les besoins du bébé, etc.▪ Signes et symptômes de sevrage chez le bébé▪ Absence de matériel pour le bébé, inadéquat ou en quantité insuffisante (couchette, biberon, couches, vêtements) 

ACTIONS À POSER

- Poser des questions afin d'approfondir la situation
- Bien documenter les observations et préoccupations dans les notes de suivi
- Si la situation vous préoccupe, faire un info-consultation au DPJ
- Effectuer, lorsque requis, un signalement à la centrale de signalement
- S'assurer que les informations préoccupantes soient inscrites sur l'avis de naissance
- S'assurer de référer la clientèle vers les services appropriés. Il est important de bien documenter les actions dans les notes au dossier

L'OBLIGATION DE SIGNALER AU DPJ

L'obligation de signaler demeure pour tout professionnel qui a des motifs de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant sont compromis et elle s'applique dès la naissance de l'enfant.

Les motifs justifiant un signalement

- Abandon
- Négligence (sur le plan physique, de la santé ou éducative) ou une situation à risque de négligence en regard des comportements parentaux
- Mauvais traitement psychologique et de l'exposition à de la violence conjugale
- Abus sexuel ou une situation à risques sérieux de subir des gestes à caractères sexuels
- Abus physique ou une situation à risques sérieux de subir des sévices corporels
- Troubles de comportement sérieux

Les informations utiles pour faire un signalement

- Quelles sont les coordonnées de l'enfant (nom, date de naissance, adresse, etc.)
- Quels sont les faits qui vous inquiètent et leurs fréquences? Avez-vous été témoin? (Gestes, attitudes, etc.)
- Quels sont les facteurs de vulnérabilité de l'enfant?
- Quelles sont la capacité et la volonté des parents face à la situation?
- Savez-vous si des ressources du milieu viennent déjà en aide à l'enfant ou à ses parents?

EN CAS DE DOUTE QUANT À LA NÉCESSITÉ DE SIGNALER AU DPJ

J'APPELLE ! 

Il est possible de contacter la centrale de signalement afin de les consulter concernant une situation à risque ou d'effectuer un signalement en tout temps (24 heures/24 et 7 jours/7) en appelant au numéro suivant : 1-800-461-9331, ou par courriel : signalementdpjci:ssca@ssss.gouv.qc.ca.

TRANSMISSION DE L'INFORMATION AUX POINTS DE TRANSITION

- Remplir l'avis de naissance
- S'il y a des inquiétudes/préoccupations au congé de l'Unité/Centre mère-enfant, les indiquer sur la feuille de continuité de soins (feuille envoyée au CLSC)

Octobre 2023